

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE LA SOLIDARITÉ  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

#### Arrêté du 25 juin 2010 portant nomination au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais

NOR : SASR1030573A

Le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais :

1° Au titre de l'article D. 1432-15 (I-1° c), représentant de l'État : M. Pierre de BOUSQUET de FLORIAN, préfet du Pas-de-Calais.

2° Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

##### a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° a)

M. Laurent MATHOREL, titulaire ; M. Gérard WACQUET, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail.

M. Patrick PIQUET, titulaire ; M. Alain DURIEUX, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail - Force ouvrière.

Mme Francine ROYER, titulaire ; Mme Marie-Christine COLLET, suppléante, désignées par la Confédération française démocratique du travail.

M. Francis ROUSSEL, titulaire ; M. Jean-Pierre DROMBOIS, suppléant, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Alain TREUTENAERE, titulaire ; M. Vincent COULON, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

##### b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° b)

M. Christophe DUSART, titulaire ; M. Philippe BLANC, suppléant, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

Mme Jacqueline VAUTRIN, titulaire, désignée par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

##### c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° c)

Mme Gilberte CAPURON, titulaire ; Mme Patricia COETSIER, suppléante, désignées par la Mutualité sociale agricole.

##### d) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-2° d)

M. Michel BOURDIN, titulaire ; Mme Albane DELANNOY, suppléante, désignés par le régime social des indépendants.

3° Représentants des collectivités territoriales :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° a)

Mme Cécile BOURDON, titulaire, M. Eric CORDEAUX, suppléant, désignés par le président du conseil régional.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-3° b)

M. Didier MANIER, titulaire ; M. Jean-Luc CHAGNON, suppléant ; M. Hervé POHER, titulaire ; M. Alain DELANNOY, suppléant, désignés par l'Assemblée des départements de France.

4° Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le préfet de région, dans l'attente de la mise en place de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie :

a) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° a)

M. Gérard PEZE, titulaire.  
M. Robert HOUZE, suppléant.

b) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° b)

M. Bruno DELAVAL, titulaire.  
M. Emmanuel CLORENNEC, suppléant.

c) Au titre de l'article D. 1432-15 (I-4° c)

Mme Jeanine FIEVET, titulaire.  
Mme Micheline SCHERPEREEL, suppléante.

5° Personnalités qualifiées :

M. Mohammed ABDELATIF.  
M. Christian SERGHERAERT, président de l'université Lille-II de droit et santé.  
M. Jean-Pierre DINAUT, président de l'union régionale de la Mutualité française Nord - Pas-de-Calais.  
M. Patrick PEUGEOT, président de la CIMADE.

Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé, dans l'attente de la constitution du comité d'agence :

Mme Jeanne-Marie MIGLIONETTI.  
M. Frédéric LEYSENS.

Article 3

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait à Paris, le 25 juin 2010.

*Le ministre du travail, de la solidarité  
et de la fonction publique,*  
ÉRIC WOERTH

*La ministre de la santé et des sports,*  
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN